

final pour le bois sur pied, qui est plus élevé que celui demandé par les exploitants indépendants de petites terres à bois.(1)

Afin de faire la lumière sur les frais supportés par les exploitants forestiers en forêt privée et en forêt publique, le Comité recommande par conséquent que:

#### RECOMMANDATION 7

Le Service canadien des forêts devrait réaliser une étude exhaustive permettant d'établir les coûts réels de l'exploitation des forêts publiques et privées des cinq provinces de l'est du Canada.

Outre la controverse en matière de frais de coupe, les questions de la recherche, de la protection de l'environnement et de la mise en valeur des forêts mixtes ou de feuillus ont aussi fait l'objet de certains commentaires. C'est ainsi que des représentants du gouvernement provincial(2) et de l'entreprise privée(3) ont successivement déploré, auprès des membres du Comité, l'insuffisance des efforts de recherche déployés par le Service canadien des forêts.

Les membres du Comité se montrent quelque peu irrités d'entendre une telle affirmation. A notre avis, il n'existe aucun doute qu'une connaissance explicite et quantifiée des écosystèmes forestiers est

- 
- (1) Robert Watson, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 26.
  - (2) Ralph Redmond, ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 18.
  - (3) Don D. Lockhart, Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 25 octobre 1985, p. 88.